

# Le Journal des Trois-Rivières.

CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE,

Assemblée Législative

REDIGÉ PAR UN  
Comité de Collaborateurs

IN NECESSARIIS, UNITAS ; IN DUBIIS, LIBERTAS ; IN OMNIBUS, CHARITAS.

EDITEURS-PROPRIÉTAIRES  
G. DESILETS & FRÈRE.

## L'affection du peuple français pour le Comte de Chambord.

On ne lira pas sans émotion les extraits suivants cueillis, entre des centaines d'autres, dans les journaux catholiques français démontrant avec quelle ferveur on s'est adressé au Tout-Puissant de tous les points de la France pour demander la guérison du Comte de Chambord.

Qui ne verra maintenant dans le rétablissement inespéré du Prince très catholique est l'œuvre miséricordieuse de la Providence et le résultat consolant de si ardentes prières.

### De l'Univers :

Les prières se multiplient et s'accroissent par toute la France. Nous avons dit qu'il nous était matériellement impossible de signaler tous les points où des messes sont célébrées aux intentions de Monsieur le Comte de Chambord et où se font des neuvaines de communions et de pénitence.

Cependant, pour donner quelque idée de l'émotion générale, nous citerons, après ses villes que nous avons déjà nommées : Boulogne-sur-Mer, Calais, Saint-Omer, Amiens, Alençon, Dreux, Laval, château-Gonthier, Mayenne, la Roche-sur-Yon, Toulouse, Marseille, Alais, Saint-Ambroix Blois, Bordeaux, Albi, Nevers, Troyes, Quimper, Grenoble, où Mgr Fava a voulu lui-même célébrer la messe, Saint-Pierre-de-Voiran, Besançon, Saint-Jouan-de-l'Île, Montauban, le Havre, Hazebrouck, Lille, Dunkerque, Roubaix, Valenciennes, Bar-le-Duc, Villefranche, Niort, Moulins, Verneuil, Chartres, Étables, Nérès, Dinan, Paray-le-Monial, St-Bifrique, Isigny, Avignon, Pont-Caint-Espirit, Die, Saint-Marcellin, Rennes, Reims, Montreuil, Saint-Brieuc, Vannes, Douai, Vitry, Autun, Limoges, Clermont-Ferrand, Montpellier, Abbeville, Perpignan, Aau, Bar-le-Duc, Grénet, Coutances, le Mont-Saint-Michel, Lyon, Nancy, Figeac, le Mans, Saint-Malo Dôle, Fontenay-le-Comte, Orléans, Angoulême, Dijon, Angers, Agen, Nîmes, Fontainebleau, Versailles, Beaupréau, Montpellier, Châteauroux, la Bourboule, Nantes, Auxerre, Riom, etc., etc.

### On nous écrit de Poitiers :

Poitiers, 7 juillet 1883.

Un grand nombre de convents ont accepté, de faire des neuvaines avec messes, exposition du Saint-Sacrement et salut pour le rétablissement du Roi.

Un autre, il y a une neuvaine de messe à Sainte-Radegonde : toutes les paroisses de la ville ont eu leur messe, et presque toutes les paroisses de campagne ont eu des messes et des prières dites spontanément.

### On lit dans l'Espérance du peuple :

Dans les paroisses du Marais et du Bocage, la nouvelle s'est répandue en quelque sorte électriquement. Dès hier matin, les églises étaient pleines de paysans et de paysannes, accourus pour prier Dieu, abandonnant les travaux des champs.

Au pied de presque toutes les croix qui se dressent aux carrefours des routes, il y a des groupes agenouillés, suppliants avec ferveur le Ciel pour ce roi si filialement chéri de toute cette admirable population.

Plus de deux mille personnes se pressaient, hier matin, dans l'intérieur et aux approches de l'église du Sacré-Cœur, de Montmartre, où la Ligue royaliste avait convié ses adhérents à une messe solennelle pour la guérison de Monsieur le Comte de Chambord.

Les nefs étaient bondées. Afin que les assistants pussent suivre même du dehors le saint sacrifice, on avait établi une sorte de service de signaux, qui indiquait, au fur et à mesure, les différentes prières.

La sortie s'est opérée au milieu d'un religieux et touchant recueillement.

Plusieurs journaux publient la note que voici :

M. le duc d'Aumale avait demandé, comme on sait, après les incidents de mars, un congé au ministre de la guerre.

Ce congé était valable six mois, pour la France et pour l'étranger. M. le duc d'Aumale en a déjà profité pour faire un voyage en Sicile.

Mais, bien que ce congé ne soit pas encore périmé, M. le duc d'Aumale a tenu à obtenir du ministre de la guerre une permission spéciale pour le cas où la maladie de Monsieur le Comte de Chambord aurait une issue fatale, qui appellerait à Forthdorf, afin de bien marquer par la qu'il entendait remplir ouvertement le devoir que lui imposait ce douloureux événement.

Telle est la cause de la demande que le général baron de Chabaud La Tour a transmise à M. Thibaudin, ministre de la guerre, et à laquelle il a été donné satisfaction.

Le Figaro rapporte un mot du général de Charette qui, dit-il, "caractérise bien son inaltérable dévouement au Comte de Chambord" :

Après quelques jours d'une attente impatiente, le général de Charette est accouru pour voir le comte de Chambord, si c'était possible, ou tout au moins Madame la comtesse de Chambord. Il se trouvait dans le même train que les princes d'Orléans, avec M. de Champeaux-Verneuil, comme lui un fidèle ami du comte de Chambord.

Pendant tout le temps que les princes d'Orléans sont restés au château, le général est allé se promener dans Frohsdorf, attendant anxieusement l'heure de se présenter au château.

Il a déjeuné dans la petite Gasthaus, l'auberge du village, avec M. de Champeaux-Verneuil. Le général va même y loger et occuper la seule chambre que comporte, je crois, cette minuscule hôtellerie.

MM. de Blacas et de Charette n'ont pas demandé à être reçus. Le général de Charette a prononcé un mot qui caractérise bien son inaltérable dévouement au Comte de Chambord : "Moi, je suis le chien de la maison. Je couche à la porte et ne demande même pas à entrer."

### De l'Univers :

Les prières continuent, plus ardentes que jamais, dans la France. A Paris, la foule se renouvelle incessamment dans les églises, au pied du Saint-Sacrement qui a été exposé dans plusieurs d'entre elles, Notre-Dame des Victoires, le sanctuaire du Sacré-Cœur à Montmartre, Sainte-Geneviève reçoivent surtout de nombreux pèlerins.

### Nous recevons la lettre suivante :

Montmorillon, 6 juillet.

Mon cher ami,

Ne pensez-vous pas que les royalistes de France ont le strict devoir de ne pas se laisser dépasser par les paysans de Frohsdorf, et, pendant que ceux-ci implorant la Vierge de Maria-Zell pour leur bienfaiteur, ceux-là ne doivent-ils pas courir à Lourdes pour obtenir la guérison du roi ?

Si l'Univers lançait cet appel et indiquait une date, par exemple la Saint-Henri et la fête de Notre-Dame du Mont-Carmel, le 15 et le 19, je suis convaincu qu'il y aurait ces deux jours-là à Lourdes un élan de prières appelé à faire violence au Ciel et une manifestation imposante qui ferait impression sur l'opinion publique.

Je vous livre en toute simplicité cette pensée ; si vous ne la repoussez pas, elle fera son chemin, et j'espère qu'en passant par les cœurs royalistes elle ira jusqu'au Sacré-Cœur.

Jean DE MOUSSAC.

Ces généreuses pensées surgissent à la fois presque partout. Nous lisons de ce sujet dans l'Étoile, d'Angers :

Plusieurs de nos amis exprimaient le regret de n'avoir pas de possibilité de partir de suite pour Lourdes.

Nous leur rappelons qu'il y a à Angers deux sanctuaires vénérés où la Vierge a multiplié les témoignages de sa puissance.

Que ceux qui ne peuvent aller à Lourdes prient pour le Roi aillent demander sa guérison à Notre-Dame de Sous-Terre, à Notre-Dame du Ronceray et aux Champdes-Martyrs.

Il est peut-être difficile, en effet, vu l'urgence, d'organiser un pèlerinage lointain ; mais les pèlerinages locaux et régionaux offrent un aliment naturel à la pitié suppliante de ceux qui veulent réclamer de Dieu, par la puissante intercession de la sainte Vierge et des saints, un grand acte de miséricorde.

C'est ce qui se fait en Bretagne, comme témoignage la lettre suivante, adressée aux présidents des comités royalistes par M. le comte de Monti :

Monsieur le président,

Beaucoup de mes amis de Bretagne ont eu la pieuse pensée d'aller à Saint-Anne d'Auray supplier notre puissante patronne d'obtenir de Dieu la guérison du roi.

Comme les prières faites en commun sont bien plus puissantes que les prières faites isolément, je crois répondre à vos désirs en vous demandant de vouloir bien vous entendre avec nos honorables collègues du comité royal de votre département pour que, jeudi prochain 12 de ce mois, nos soyons tous réunis aux pieds de sainte Anne.

Je fais d'abord appel aux membres des comités fondés par le Roi, dans ce que Sa Majesté a si souvent appelé "sa fidèle province de Bretagne" ; mais je suis persuadé que cet appel sera entendu par tous les royalistes qui, dans votre département pourraient se joindre à vous.

Je vais prendre les mesures nécessaires pour que, jeudi, une messe puisse être dite au pieux sanctuaire, aussitôt après l'arrivée des trains de 14 heures.

Croyez, monsieur le président, à mes sentiments les plus distingués.

Comte Alexandre DE MONTI DE QÉZÉ.

### On écrit du Mans à l'Union :

A partir de demain, 7 juillet, une neuvaine de messe au Sacré-Cœur commencera dans toutes les églises du Mans.

Mais nous avons pensé qu'il fallait unir la pénitence à la prière. Avec beaucoup de royalistes du Mans, nous consacrons la journée du mardi 10 juillet au jeûne et à l'abstinence, pour que Dieu daigne nous conserver une vie si précieuse au salut de la patrie.

Nous vous supplions de demander, par la voie de votre journal, à tous les royalistes de France de s'unir à nous le 10 juillet, dans le jeûne et l'abstinence, afin de faire violence au cœur de Dieu.

### On lit dans la Gazette du Midi :

Un de nos amis a télégraphié hier de Marseille à Turin, réclamant les prières de don Bosco pour Monsieur le Comte de Chambord.

La Touraine catholique prie pour le roi. Chaque jour des messes sont dites dans toutes les églises à son intention. A Tours les fidèles se réunissent spécialement à Saint-Julien. En outre, une union de prières a été commencée jeudi soir dans tous les sanctuaires de la ville et sera continuée jusqu'à nouvel ordre.

Mardi, partira de Tours un pèlerinage pour le Sacré-Cœur de Montmartre. Il se réunira, le 11, à la chapelle de saint Martin, dans la crypte de la basilique, et le 12 à Notre-Dame des Victoires.

### De l'Univers :

Parmi les moyens que la piété suggère comme devant être plus spécialement employés pour solliciter la miséricorde divine, on nous signale, celui que la Bienheureuse Marguerite Marie Alacoque indique elle-même dans une des lettres adressées en mai 1668 à la mère de, Soumain, à Dijon :

...Il veut (le Sacré-Cœur) qu'on s'adresse à lui avec une grande confiance, et il me semble qu'un des moyens les plus efficaces d'obtenir ce qu'on lui demande, c'est de le faire par l'entreprise du saint sacrifice de la messe, le vendredi, en faisant dire trois ou cinq messes en l'honneur des Cinq-Plaies.

Plusieurs personnes réduites à l'extrémité en ont reçu des guérisons miraculeuses. Mon frère le prêtre est du nombre, etc.

Quoi de plus facile, surtout dans les villes où le clergé est nombreux, ou par l'entremise de religieux...

### On lit dans la Gazette de l'Est :

Un pèlerinage aura lieu à Mattaincourt pour solliciter, par l'intercession du grand apôtre de la Lorraine, la guérison de Monsieur le Comte de Chambord.

Le départ de Nancy aura lieu le dimanche 15 juillet, à 5 h, 17 du matin. Une messe de communion sera dite à l'arrivée du train.

On lit en tête de la Semaine religieuse du diocèse d'Albi :

Mgr le Comte de Chambord est gravement malade à Frohsdorf. Cette déchirante nouvelle nous frappe en plein cœur. A l'exemple de tant de fervents catholiques qui ont déjà porté au pied des autels leurs larmes et leur immense douleur, supplions le Seigneur de conserver ce prince glorieux et bien-aimé, modèle accompli de toutes les vertus qui font les bons rois et les grands saints.

La Gazette du Centre, de Limoges, recommande vivement aux catholiques le jeûne proposé pour la patrie et pour le roi et indiqué pour le 14 juillet.

### On lit dans le Messager de l'Allier :

Les dames de Moulins ont résolu d'ajouter l'aumône aux prières qui se font pour l'occasion de sa fête, elles feront aux pauvres de la ville une distribution de pain et de vêtements. Les offrandes des personnes qui voudront contribuer à cette œuvre seront reçues au bureau du Messager et du Memorial.

L'Union du Midi apprend qu'à Toulouse les religieuses de la congrégation du Sauveur ont organisé des prières perpétuelles auprès du tombeau de leur vénérée fondatrice, la mère de Marie de Jésus du Bourg, tante de M. Joseph du Bourg, représentant du roi dans cette ville.

Des messes avec communions générales sont dites dans la chapelle où reposent les dépouilles mortelles de la sainte fondatrice.

Une neuvaine de communions se poursuit, et le Saint-Sacrement est exposé.

L'Echo Samurois rend compte d'une imposante cérémonie qui a eu lieu dimanche dans la chapelle de l'hôpital du château de Loroux, appartenant à M. le comte et à Mme la comtesse de Maillé. Plus de deux cents personnes y assistaient. La chapelle était décorée de drapeaux blancs. La cérémonie s'est terminée par le chant du Domine salvum fac regem.

## Jules Ferry juge par Louis Veillot.

LE PUR FAQUIN

Nous lisons dans le Pays de Paris :

A l'époque du siège, il y a donc douze ans, M. Louis Veillot publia sur les gens du pouvoir un article que nous voulons faire revivre et que nous signalons à l'attention de nos lecteurs.

Le grand écrivain trouva dans ses angoisses patriotiques le don de divination ; il jugea M. Ferry avec une justesse et une précision d'esprit incomparables. On dirait, en vérité, que le président du conseil a pris à tâche, depuis le jour où il lut l'article de Veillot, de donner raison à l'écrivain qui jugeait les hommes avec cette impitoyable sûreté !

Les lignes que nous reproduisons paraissent écrites d'hier : on croirait volontiers qu'une étude et une expérience de dix ans ont permis de les tracer. Et pourtant, c'est dans l'effervescence de la lutte que M. Veillot parlait et qu'il mesurait l'avenir de ces hommes qui, dans les circonstances les plus terribles, avait fait si peu et si mal !

Le plus bel hommage que nous puissons rendre à la mémoire du grand lutteur catholique et de l'admirable écrivain que le parti conservateur a perdu récemment, c'est de montrer à quel point l'œuvre de Veillot est restée vivante.

Il suffit pour cela de la lire. Voici l'article :

LE "PUR FAQUIN"

Paris, le 26 mai 1871.

L'incendie continue et l'épouvante s'accroît. Si quelque prophète avait annoncé ce que nous voyons et en était resté là, des voix se fussent élevées aussitôt pour attester qu'alors se verraient d'autres merveilles. Tout le monde se fit dit qu'alors la France serait consolée par un suprême élan des esprits et des cœurs ; que quelque chose de grand éclaterait soudain à la face du monde, qu'il y aurait des repentirs et des aveux sublimes, et qu'en fin de cette montagne de cendres un phénix surgirait...

Debout sur cette ruine incomparable. M. Thiers, entouré de MM. Jules Favre, Jules Simon et Ernest Picard, se baisse, ramasse quelque chose et nous le présente.

C'est Jules Ferry, dont il fait un préfet de la Seine !

Il nous annonce tranquillement qu'il n'a pu trouver que cela, et tranquillement encore ce c'est quel chose.

C'est quelque chose, en effet. C'est dans tout le gouvernement de la Défense nationale ce qu'il y avait de plus décrié. Car, à les prendre avec indulgence, les uns étaient simplement impudents, les autres simplement ridicules. M. Jules Ferry était déjà l'impudence la plus ridicule et le ridicule le plus impudent ; et il est, sans comparaison, celui qui s'est rendu le plus odieux à tout le monde et qui a le plus insulté tout le monde.

M. Jules Ferry a peut-être l'honneur d'être ce pur faquin. Il est si bien mélangé d'incapacité en tout genre, de cuistrie, de fatuité civique, littéraire, oratoire ; des rues noires de son quartier électoral à l'hôtel de ville à Montmartre, il s'est sali le ventre sur tant de pieds sales, il a tant paru, disparu, reparu, qu'il est devenu une chose à part. Il a sa personnalité, son visage et son odeur. On aimerait mieux Tirare, qui d'ailleurs l'accompagne

Il a de ses mains armé Montmartre, et décoré Belleville d'un drapeau particulier. Il a de ses mains aussi pétri le pain du siège que nous avons tous mangé après l'avoir attendu chaque jour de longues heures, sous la pluie et la neige à la porte des boulangers ; incapable même d'organiser la distribution de ce pain-là ! Pour lui, il se faisait apporter du pain blanc, et il a dû également très bien toucher ses appointements de préfet de la Seine, pendant le règne de la Commune.

M. Thiers n'a pu trouver que ça, et c'est ça qu'il installe quand Paris brûle !

M. Ferry, à son tour, a retrouvé non seulement M. Tirard, l'un des ambassadeurs officieux de la Commune auprès de Versailles, mais aussi M. Carnot. M. Carnot nous offre le type le plus irréprochable de ce parti révolutionnaire, absolument pervers, qu'on appelle la république "honnête et modérée" — véritable alambic où fut distillée l'essence communautaire.

Puisque ces gens-là reviennent toujours, articulons le mot : il importe de les écarter à jamais, non seulement parce que

leurs noms et leurs figures remplissent une époque abominable de notre histoire, non-seulement parce qu'ils ont menti à la France, non-seulement parce qu'ils l'ont avilie, mais encore parce qu'ils sont bêtes absolument, ce qu'on appelle de vieilles bêtes. Ils sont nés vieilles bêtes.

Au Panthéon !... LOUIS VEUILLON.

## LA LOI SCÉLERATE

On lit dans le Limousin et Quercy :

Le 23 juin, à Reynat, chef-lieu de canton, avait lieu la première communion des enfants et l'adoration perpétuelle, fête doublement belle et qui avait réuni toute la population très chrétienne de cette paroisse.

M. le curé, en préparant les enfants à la première communion, les avait avertis qu'ils ne pouvaient ni lire, ni garder le manuel civique de Comparé, et tous les enfants avaient promis de ne pas garder de livre, malgré les instances de l'instituteur et de sa dame, qui font la propagande en faveur de Comparé.

La veille de la première communion un enfant se présente à M. le curé et lui dit : "Je ne puis faire ma première communion, mon père voulant que je garde le manuel Comparé."

Le lendemain, à l'église, l'absence de l'enfant fut remarquée et bientôt l'histoire connue. L'instituteur et sa compagne avaient pu arracher un pauvre enfant à la première communion. Grande émotion dans la population.

Le 29, l'instituteur exige des enfants qui ont fait la première communion une rétractation et la reprise du manuel : deux seuls cèdent, les autres résistent et sont expulsés de l'école ; un enfant qui avait une brochure réfutant Comparé est expulsé aussi.

Voilà ce qui se passe à Reynat et comment sous le mot trompeur de neutralité, on veut imposer l'athéisme aux enfants de l'école.

Le Courrier du Nord-Est informe ses lecteurs qu'un scandale vient de se produire au collège d'Epernay. Un surveillant d'études, attaché au service des dortoirs, a été arrêté sous la grave accusation d'attentats à la pudeur commis sur de jeunes garçons placés sous sa surveillance.

Puisque nous sommes sur le terrain de la laïcisation, dit encore le Courrier, ajoutons qu'il va se plaider, au tribunal correctionnel d'Epernay, une cause qui sera assez drôle.

Les procédés de certains laïques s'y étaleront dans toute leur beauté.

Voici brièvement le fait : Il y a quelque temps, le conseil municipal de Dormans, ne voulant pas être en dehors du mouvement, décida que l'école communale des filles, jusqu'alors parfaitement tenue par les sœurs, serait dorénavant confiée à des institutrices laïques. Or, de l'une d'elles-ci maltraitée tellement certaines des fillettes confiées à ses soins maternels, que l'administration laïcisaire dut la révoquer.

Les plaintes des parents ayant été aussi nombreuses que sérieuses, l'on fut obligé d'instruire l'affaire, et cette instruction aboutit à faire traduire en police correctionnelle la trop laïque remplaçante des excellentes sœurs.

## On lit dans le Courrier de Picardie :

L'instituteur laïque de Chaussoy-Epagny a inventé le moyen de correction suivant. Il consiste à faire tenir l'enfant debout, la tête renversée et la langue allongée, de façon que deux cailloux se tiennent en équilibre l'un sur le front, l'autre sur la langue. Dans cette situation, il dit à l'enfant du ton le plus menaçant : "Gare à toi, nom de D... si l'un de ces cailloux tombe !"

## HERBE PARASITE, MOYEN DE LA DETRUIRE.

La pluie et l'humidité favorisent la végétation des mauvaises herbes qui poussent dans les allées de jardins ou entre les pierres qui forment le payé des cours ; le ratisage est une opération longue et qui demande à être souvent répétée. Le moyen à employer pour détruire ces herbes est assez simple. Il s'agit seulement de faire bouillir, dans une chaudière de fer, de l'eau dans laquelle on ajoute par 60 gl. 12 livre de chaux et 2 ou 3 de soufre en poudre, de laisser bouillir quelque temps en agitant le mélange. On laisse reposer et on arrose avec ce liquide, étendu de deux fois son poids d'eau, les allées et les cours qui sont bien nettoyées. On purge ainsi la terre pour plusieurs années de ces végétations si rebelles. On peut employer encore avec le même succès le résidu dans lequel on ajoutera, en le faisant bouillir, les mêmes substances, en diminuant d'un tiers la dose du soufre ; ce dernier procédé est peut être encore préférable.

LES TROIS-RIVIERES.



LUNDI, 13 AOUT 1883.

PRIS EN FLAGRANT DELIT.

Nous étions à nous demander à quel truc nos laïcs allaient avoir maintenant recours pour pousser, à la sourdine, leur œuvre déjà suffisamment démasquée depuis quelque temps sur plusieurs points. Les flétrissures provoquées par leur persistance à soumettre à la législation des projets de loi à la Ferry, l'étude des exploits de M. le surintendant Onimet, les révélations faites devant la commission scolaire de Montréal, la pitoyable figure que quelques uns d'entre eux ont faits dans les discussions de la Presse sur l'éducation, tout cela avait fort dérangé leur plan d'opération.

Mais comme ces gens là font école et agissent par système, nous savions qu'ils ne s'arrêteraient pas devant de pareils obstacles.

Notre excellent confrère de la *Vérité* qui leur donne si vaillamment la chasse et va les démasquer jusque dans leurs derniers retranchements, vient de mettre la main sur une nouvelle ficelle.

Ce n'est plus dans les cercles politiques et en vue de surprendre la législature que nos laïcs travaillent dans le moment, c'est dans les écoles, auprès des professeurs qu'ils commencent à opérer discrètement.

Et le moyen en est bien simple. On s'abrite derrière M. Ouimet ou plutôt le Département de l'Instruction publique qui fournit la marchandise, et l'on glisse de mauvais livres parmi les prix donnés aux élèves des écoles soutenues par le gouvernement.

Nous allons laisser la parole à la *Vérité* qui vient justement de saisir les laïcs en flagrant délit à l'occasion des prix donnés à l'Ecole Normale de Québec.

Les réflexions si justes de notre confrère, les citations qu'il fait d'un des livres en question et d'une couple d'autres donnés en prix dans les écoles normales sont une preuve évidente des dangers de l'enseignement donné par l'Etat, et de la nécessité de la résistance la plus énergique contre ses envahissements sur ce terrain.

A l'occasion de ce dernier fait on sera porté à se demander pourquoi MM. les abbés et leurs assistants qui président à ces écoles et qui emploient leur temps à chercher inutilement dans les journaux ultramontains, la *Vérité* par exemple, des propositions condamnées par Rome, ne songeraient pas plutôt à se donner la peine d'examiner les livres donnés en prix dans leurs écoles ?

Voici ce que dit notre confrère :

L'Etat enseignant

Mauvais livre donné en prix.

Il nous est tombé sous les mains, ces jours derniers, un livre donné en prix à l'Ecole Normale Laval, institution gouvernementale, comme on le sait.

Ce livre, intitulé : "Histoire universelle de la Pédagogie, par Jules Paroz" est un mauvais ouvrage, d'autant plus mauvais que le poison qu'il renferme est caché sous des fleurs. On y trouve même des phrases où l'auteur parle beaucoup du *Christianisme*. Mais au fond, la doctrine de l'auteur est toute *naturaliste* et anticatholique au suprême degré.

Pour mieux dissimuler ses véritables tendances, l'auteur affecte un air d'impartialité qui est de nature à tromper les gens. En parlant des Jésuites, par exemple, il ne nie pas jusqu'à un certain point les mérites de l'ordre comme corps enseignant ; mais en même temps il débite sur le compte des enfants de St Ignace, plusieurs faussetés, qu'il donne comme des vérités admises par tout le monde.

L'auteur propage aussi, habilement, les erreurs monstrueuses accumulées par les ennemis de l'Eglise touchant le moyen âge. Il parle de la *longue nuit* du moyen âge ; il condamne la scolastique qu'il considère comme un système "étroit qui ne suffisait pas aux besoins des esprits" (page 74) Il en souhaite la complète disparition (page 75). Son grand grief contre la scolastique, c'est qu'elle faisait de "la philosophie la servante de la théologie". Or, c'est exactement la position que la philosophie doit occuper.

Mais c'est en parlant de Luther et de la Réforme que M. Paroz laisse encore mieux paraître le bout de l'oreille. Son enthousiasme l'emporte, et à chaque ligne on voit percer la haine de l'Eglise dont cet auteur est évidemment animé, quelques efforts qu'il fasse pour cacher ses véritables sentiments sous le manteau hypocrite de l'impartialité.

Le fait seul de vouloir se montrer impartial, c'est-à-dire indifférent en face de l'erreur et de la vérité, en face de Luther et des Jésuites, est un acte d'hostilité ouverte contre l'Eglise. "Qui n'est pas avec moi est contre moi," a dit notre Seigneur.

Voici maintenant quelques citations pour bien faire connaître le détestable esprit de ce livre qu'on donne en prix aux élèves de l'Ecole Normale-Laval.

"Luther est peut-être le premier qui pressentit l'indépendance des sciences et qui reconnut, si je puis m'exprimer ainsi leur valeur intrinsèque" (page 96).

Après une telle entrée en matière, il n'est

pas surprenant de voir l'impartial M. Paroz donner le pas à Luther sur les Jésuites.

Voici comment l'auteur parle de l'apostasie du moine :

"Le 19 octobre 1412, Martin, Luther fut élevé au grade de docteur en théologie. Cinq ans plus tard (1517) il commença à prêcher contre les indulgences ; c'est le commencement de la réformation. On sait dans quelles luttes religieuses Luther fut alors entraîné, et quel fut le résultat. Le pédagogue ne fut cependant pas absorbé par le réformateur ; il continua, au contraire, à déployer la plus grande activité pour organiser une instruction publique qui répondit aux besoins de l'époque, et pour améliorer l'éducation domestique. Disons d'abord ce qu'il fit pour celle-ci. Nous verrons ensuite par quelles paroles il encouragea cette dernière." (page 100.)

L'auteur met le vénérable de la Salle, fondateur de l'Institut des frères des écoles chrétiennes à peu près sur un pied d'égalité avec Jean Jacques Rousseau. Il prend la peine d'analyser longuement l'*Emile*, et il trouve beaucoup de bon dans les écrits de Rousseau.

M. Paroz, cela va de soi, admire aussi Pestalozzi qui, dit-il, "a jeté dans le monde des idées nouvelles et fécondes"... "Admirons, continue-t-il, son zèle, son activité, son génie créateur, Pestalozzi, le premier, a donné un corps à l'idée d'une culture naturelle, le premier il en a fait sortir un système, un monde entier ; il est le tronc de l'arbre pédagogique qui a poussé sur la place déblayée par Rousseau. En soumettant l'éducation aux lois de notre nature, il a rendu son œuvre indestructible, parce qu'elle repose sur une vérité éternelle."

A la page 528 on lit :

"Pour élever l'enfant, il faut connaître sa nature, ses besoins, ses dispositions et les lois de son développement. Ce sont là des vérités vulgaires, et cependant, jusqu'à Pestalozzi l'éducation était toute empirique, pe sonne ne songeait à étudier la nature de l'enfant, afin de la traiter selon ses besoins. Aujourd'hui, c'est un fait acquis dans le domaine de l'éducation, que l'enfant doit être élevé conformément à sa nature. Malheureusement la connaissance de l'enfant n'est pas encore suffisamment connue et répandue et cette ignorance donne lieu à de fâcheuses méprises. On sait que l'on doit développer tout à la fois la nature physique, les facultés intellectuelles et les facultés morales et religieuses. Mais qui connaît à fond les besoins de la nature physique, de la nature intellectuelle et de la nature morale et religieuse de l'enfant ? Nous avons encore sur ce point de grands progrès à faire, surtout dans le domaine psychologique. Les nombreux systèmes que j'ai développés dans cette histoire, montrent assez qu'on n'est pas encore fixé sur ces questions délicates. Cependant on a fait des progrès et nous pouvons en attendre de nouveaux."

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir tout ce qu'il y a d'injurieux pour l'Eglise et de vrais impie dans ces lignes.

Les immenses et saints travaux de l'Eglise pour l'éducation pendant 18 siècles, de l'empirisme ! Avant Pestalozzi, il n'y a rien de bon en fait pédagogique ! Peut-on calomnier plus effrontément ?

Et que faut-il penser de cette morale perfectible, plus ou moins connue, progressive ?

Enfin, une dernière citation pour bien faire saisir l'impie de ce livre. Nous lisons à la page 526 :

"Ce principe nouveau du christianisme fut hautement proclamé dans les premiers temps de l'Eglise (*Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu*) comme l'attestent des milliers de martyrs qui ne voulurent point, dans les affaires de foi et de conscience, obéir à César.

"Enfin César fut vaincu par le christianisme et il offrit son bras à l'Eglise pour avancer ses conquêtes : dès ce moment le principe matériel, le principe païen de l'obéissance obligatoire, de la soumission forcée que l'Eglise avait vaincu, reprit son empire ! C'est ce qui eut lieu pendant tout le moyen âge, et la chrétienté renfermée dans le cercle de fer de la scolastique allait rentrer dans l'immobilité des anciennes théocraties, lorsque la renai sance, la réformation et la philosophie vinrent briser les fers de la scolastique et de l'occisance matérielle."

Peut-on se montrer plus déloyalement hostile à l'Eglise ?

Voilà le livre qu'on donne en prix aux élèves d'une institution chargée de former les instituteurs et les institutrices de nos enfants !

Et ce livre n'est pas le seul de ce genre, nous en avons la preuve par devers nous.

Et après cela on viendra sans doute nous dire encore que l'Etat enseignant, même dans les conditions les moins désavantageuses, ne présente pas des dangers réels.

On nous traitera encore d'alarmiste, d'exagéré, etc. Soit.

Mais il nous semble que les gens réfléchis se convaincraient enfin que l'Etat enseignant est une étrange anomalie, dans un pays chrétien, et qu'il est temps de songer sérieusement à l'avenir quand on voit de tels livres mis entre les mains de ceux qui doivent former l'esprit et le cœur de nos enfants.

A continuer.

ACTUALITES.

La Belgique suit l'exemple de la France, et les Chambres de Bruxelles veulent imposer le service militaire aux séminaristes. Les évêques belges en Amérique adressent une requête au sénat pour le prier de ne pas adopter le projet en question.

Le Saint-Père vient de nommer M. l'abbé Riordan, évêque coadjuteur de Lan Francisco, avec droit de successions à l'archevêché, et M. l'abbé Rademacher évêque de Nashville. Le Palladium a été conféré à Elder Elder, archevêque Cincinnati.

L'hon. Jas. Cockburn, ancien président de la Chambre des Communes, est mourant.

Un incendie désastreux a dévoré les moulins Gilmour à Ottawa. La perte est évaluée à \$ 150,000.

On lit dans *Le Manitoba*, journal français de Winnipeg, les réflexions suivantes au sujet de la crise au Nord-Ouest :

"Tous ceux qui ont suivi avec quelque attention le développement de notre province, ont pu facilement prévoir les embarras dans lesquels nous nous trouvons aujourd'hui. Nous sommes les témoins des conséquences de la spéculation effrénée et sans raison de l'an dernier.

"C'est la loi générale de toute croissance, de tout développement légitime ; le vrai progrès s'appuie sur les antécédents et ne s'opère qu'avec la garantie du passé. Toute étape prématurément franchie s'explique par une régression ou au moins par la stagnation. C'est dans cet état que nous languissons aujourd'hui."

La Faculté de médecine du collège Victoria, à Montréal, a décidé d'ajourner la considération de l'attitude qu'elle devra prendre sur le dernier mandement de Mgr Fabre jusqu'au retour de Rome du Dr Desjardins.

Les nouvelles du Caire et d'Alexandrie qui causent de nouvelles anxiétés. On y annonce que des inondations menacent de couler des désastres dans toute la vallée du Nil.

La population est saisie d'une épouvante qui ne le cède qu'à celle causée par le choléra.

Son Excellence le marquis de Lorne et Son Altesse Royale la princesse Louise, doivent demeurer à Québec, jusqu'à l'arrivée du marquis de Landowne.

Le sucre d'érable fait fureur sur le marché américain.

On en fait des levées considérables tous les jours.

L'agence Bradstreet annonce qu'il y a eu trente-deux faillites, au Canada, la semaine dernière. C'est une augmentation de vingt trois sur la semaine correspondante de l'année dernière.

PELERINAGE.

Le second pèlerinage des Conférences St Vincent de Paul à Ste Anne de Beaupré est fixé au 29 Aout courant. Le programme sera publié dans notre prochain numéro avec tous les détails.

NOUVELLES LOCALES.

Pendant les derniers beaux jours de la semaine qui vient de finir, on a pu terminer en beaucoup d'endroits du district, la récolte des foins.

M. Rousseau chef des escalades de Shawinigan nous apprend qu'un train de bois de commerce comptant environ 25,000 pièces et parti le 17 avril dernier des régions les plus reculées du St. Maurice, à 90 lieues dans le Nord, a été flotté heureusement à travers les rapides et les chutes et est arrivé en excellent état à sa station, le 7 courant. Le flottage si long et si périlleux de ce bois a été dirigé par M. Alex Michaud, l'un des plus vaillants chefs de chantiers de cette ville et qui avait sous ses ordres une escouade de 30 hommes.

Ce bois de commerce est la propriété de la Maison Arkinson & Cie de Québec.

Dans la nuit de samedi à dimanche, une maison appartenant à un nommé Joseph Verville, de Drummondville, est devenue la proie des flammes. Toute la famille assistait à un bal dans le voisinage, et quand l'alarme fut donnée, il était trop tard. Tout a été complètement consumé. Pas d'assurance.

Precautions contre la maladie

Les conseils d'hygiène du Dr. Larocque.

Voici les conseils d'hygiène donnés par le Dr. Larocque comme prévention contre les maladies :

1o Que votre cave soit bien propre et bien aérée par les soupiraux.

S'il n'y a pas de soupiraux, avertissez le bureau de santé.

2o Que les tuyaux de renvoi, les canaux dégoutés soient en bon ordre. Si vous avez des doutes à ce sujet prévenez en le bureau de santé, à l'Hôtel-de-ville, lequel

vous enverra un inspecteur officiel et il ne vous en coûtera rien.

3o Les diverses pièces de votre maison doivent être tenues dans un état parfait de propreté et bien aérées par le moyen des fenêtres, surtout celles des chambres à coucher que vous devez laisser ouvertes quelque temps le matin.

4o Nettoyez votre cour, passage, hangar et autres bâtiments. Ne jetez dans la cour, ni l'hiver, ni l'été, aucune matière animale ou végétale : ces matières en décomposition occasionnent beaucoup de maladies contagieuses.

5o Brûlez vos déchets de cuisine ; la chose est facile, vous épargnez du combustible et vous exemptez de la maladie.

6o Séparez les cendres des autres déchets et saletés.

7o Le contenu des lieux d'aisance ne doit pas excéder dix pouces de la surface du sol. S'il dépasse ce niveau avertissez en le bureau de santé.

8o Jetez de temps à autre dans les lieux d'aisance un seau d'eau dans laquelle vous aurez fait dissoudre deux livres de couperose.

9o Les cabinets d'aisances à l'eau doivent être fréquemment visités ; ils causent surtout des maladies et même la mort.

10o Pour maintenir vos enfants en bonne santé : Dès la naissance de l'enfant la mère doit se faire un devoir de l'attacher jusqu'à l'âge de neuf mois. Pendant les trois premiers mois l'enfant ne doit prendre rien autre chose que le lait de la mère. De trois à 6 mois on peut y joindre du lait de vache : de six à neuf mois, de la bouillie bien cuite une ou deux fois par jour.

11o Si la mère ne peut pas allaiter son enfant elle devra se procurer du lait de première qualité.

12o Allaiter votre enfant à certains intervalles tous les trois heures à peu près.

13o Ne vous servez pas de bouteille de nourrices. Servez-vous plutôt d'une cuiller.

14o Si vous vous servez de bouteille de nourrice, lavez les chaque fois que vous en faites usage.

15o Dès sa naissance, lavez, baignez votre enfant tous les jours de la tête aux pieds à l'eau tiède dans une cuvette ; lavez le comme on dit vulgairement, à grande eau. Les enfants plus vieux, la famille entière doit se laver tout le corps au moins deux fois par semaine.

16o Les langes des jeunes enfants doivent être toujours bien secs et bien propres ; surtout la couche de l'enfant.

17o Dès qu'il se déclare une maladie contagieuse dans la famille avertissez en le bureau de santé qui hâtera de venir à votre secours.

Pères et mères si vous observez scrupuleusement ces règles dictées à la fois par la science et par l'expérience, vous et vos familles jouirez de cette santé qui est humainement parlant le don le plus précieux.

Faites vacciner vos enfants à trois mois et même avant.

Condolances.

A une assemblée générale des Notaires de la cité des Trois-Rivières, tenue le 9 août courant, (1883), à laquelle P. G. LaBarre, Ecr., a été appelé à présider, et P. O. Guillet, a agir comme Secrétaire, les propositions suivantes furent adoptées :

Proposé par P. L. Hubert, Ecr, appuyé par L. A. Camirand, Ecr :

"Que les Notaires de la cité des Trois-Rivières ont appris avec douleur la mort prématurée de leur confrère George Ezekeil Hart, Notaire."

Proposé par M. E. Hart, appuyé par R. LaBarre, Ecr :

"Que comme marque de sympathie pour le regretté défunt, les Notaires assistent en corps à ses funérailles et portent le deuil pendant un mois."

Proposé par P. G. LaBarre, Ecr, appuyé par H. Trépanier, Ecr :

"Que copie des présentes résolutions soit adressée à la famille du regretté défunt."

Proposé par P. B. Dumoulin, Ecr, appuyé par A. Turcotte, Ecr :

"Que les présentes résolutions soient publiées dans le journaux de cette ville."

P. O. GUILLET, Secrétaire.

Le Sarrasin.

*Engrais végétal.*—Le sarrasin semé jusqu'au mois d'août, par conséquent après la moisson des blés, est un des meilleurs engrais végétaux, et on ne saurait trop attirer l'attention des cultivateurs sur ce point. Puisqu'en bonne règle de culture, tous les champs nouvellement récoltés doivent être promptement ouverts par les instruments aratoires dans l'intérêt de la destruction des mauvaises herbes et de l'aération du sol, pourquoi ne pas en beaucoup de circonstances, compléter cette opération par un semis de sarrasin destiné à être enfoui ? Nous le répétons il n'existe pas d'engrais végétal plus éco, nomique ; il améliore sensiblement les terres et n'occupe le champ que pendant un espace de temps très court, et la semence en est peu coûteuse.

Le sarrasin vient sur la plupart des terres, même sur le sable et les craies très pauvres ; aussi s'abstient-on de le cultiver dans de bonnes terres. Les lieux nouvellement défrichés en donnent souvent de belles récoltes.

On a parfois conseillé pour double récolte dérobée, un semis de sarrasin et de navets. La céréale enlevée, le navet grossit, pour être lui-même consommé à l'automne et pendant l'hiver. On ne met, dans ce cas, qu'une demi-semence tant de sarrasin que de navets.

Les abeilles trouvent beaucoup à butiner sur le sarrasin ; raison de plus, si l'on possède des ruches, pour le cultiver, au moins en récolte dérobée.

Le sarrasin est une plante annuelle, craint la gelée, et se développe exclusivement en été. On ne la trouve nulle part, en Europe, à l'Etat sauvage.

Les sarrasins communs offrent deux variétés principales, l'une dont les grains, convexes sur chaque face, sont très petits, très durs et de la meilleure qualité ; les grains de l'autre sont plats ou unis sur chaque face, et ils sont plus gros que ceux de la première. En Bretagne, les deux variétés sont cultivées ; c'est celle à petits grains qui, sous le nom de blé noir, entre dans la nourriture humaine ; l'autre appelée spécialement sarrasins par les Bretons et les bas Normands, est donnée aux animaux.

Il s'en consomme aussi de grandes quantités en Allemagne et en Russie.

Le son qui provient de la mouture ordinaire du sarrasin est plus riche en azote, en phosphate et matière grasses que la farine elle-même, et on peut en tirer, par le blutage, un produit farineux très nutritif.

La paille récoltée de sarrasin est peu propre à la nourriture des animaux, contenant un principe âcre. Consumée en vert c'est un fourrage qui fait donner beaucoup de lait aux bêtes à cornes, mais qui leur occasionne une affection de tête assez grave. De l'avis général des agronomes, son régime ne doit point entrer dans l'alimentation des bestiaux.

NOUVELLES DU PORT.

ARRIVAGES.

Août 6.—Barge *Liberale*, 186, capt. H. Grenier, de Nicolet, allégé.

6.—Barge *Belle*, 59, capt. Bragg, de Fort Edwards, E. U. sable pour les fonderies Geo. McDougall.

7.—Bateau No 22, capt. (Louis Laroche, de Québec, donnes pour le SS. *Amadis*.

8.—SS. *Amadis*, 750, capt. McKenna, de Montréal, sous lest, Ross, Ritchie & Cie.

9.—Barge *Philippe*, 98, capt. Julien Courtaud, de Whitehall, charbon pour les Dames Ursulines.

DÉPARTS.

Août 8.—Barge *C. G. Davis*, 109, capt. Chauvin, pour Whitehall, bois de sciage Alex Baptist.

Barge *Liberale*, 186, capt. F. Grenier, pour Nicolet et St. Ours, bois de sciage, Ross Ritchie & Cie.

9.—SS. *Amadis*, 750, capt. McKenna pour Dublin, madriers, Ross Ritchie & Cie.

Brick *Henrys*, 305, capt. Fabien Cloutier, pour Québec et la mer, Geo. Baptist fils & Cie.

Le Renovateur des cheveux de Hall.



Est un composé scientifique renfermant les plus puissants agents réparateurs du règne végétal. Il rend aux cheveux gris leur couleur primitive, et nettoie le cuir chevelu. Il guérit les pellicules et arrête la chute des cheveux. Il fournit à la chevelure les principes nutritifs nécessaires à son développement, la rend brillante et douce et il est sans égal pour la coiffure. C'est la préparation la plus économique qui ait jamais été offerte au public, car son effet est des longue durée, et ne nécessite qu'une application de temps à autre. Des médecins éminents le recommandent, il est même officiellement approuvé par l'Essayer de l'Etat du Massachusetts. La popularité du *Renovateur des Cheveux de Hall (HALL'S HAIR RENEWER)* s'est accrue par une épreuve de plusieurs années, dans le pays et à l'étranger, et cette composition est connue et employée actuellement par toutes les nations civilisées de la terre. En vente chez tous les pharmaciens.

Acte de Faillite de 1875

ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de J. P. GODIN, de la ville des Trois-Rivières, commerçant, Failli.

Le soussigné, syndic à la faillite ci-dessus, recevra des soumissions à son bureau à Montréal, jusqu'à JEU-DI le SEIZIEME jour d'AOUT courant, pour la balance non collectée des crédits et billets promissaires dépendant de la dite faillite s'élevant ensemble à la somme d'environ huit mille trois cents piastres. CONDITIONS : ARGENT COMPTANT.

Le syndic ne s'oblige pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Montréal, 6 août 1883.

C. BEAUSOLEIL, Syndic.

N. B.—Liste examinée et tous renseignements obtenus au bureau : 55, rue St-Jacques, Montréal.

Corporation des Trois Rivières.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné que le rôle d'évaluation de 1883, étant une révision du rôle de 1882, est maintenant achevé et déposé au bureau du soussigné, en l'Hôtel-de-Ville des Trois-Rivières, pour l'espace d'un mois de la date du présent avis.

Toute plainte contre le dit rôle devra être remise au soussigné, par écrit, le ou avant le SEIZIEME jour d'AOUT prochain.

J. G. A. FRIGON, Secrétaire-Trésorier-du-Conseil.

Hôtel-de-Ville, Trois-Rivières, 16 juillet 1883.

INSTITUTRICE.

Une institutrice possédant des diplômes de première classe et parfaitement qualifiée pour enseigner le français, l'anglais, la musique etc., serait prête à offrir ses services pour tenir une école modeste ou autre. Pour plus de renseignements s'adresser au bureau du Journal.

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE TROIS-RIVIERES.

Licences accordées depuis le premier de Mai 1883 jusqu'au 14e jour de Juillet 1883 au Bureau du Revenu de la Province du District de Trois-Rivières.

HOTELS.

- Maï 1 Antoine Parré, Maskinongé
1 Noël Ringuette
1 Alexis Lamarre, Ste Ursule
1 Joseph Chevalier, Trois-Rivières
1 Joseph Dufresne
1 Edmond L. Dufresne
1 Louis Bergeron
1 Joseph Lévesque
2 Narcisse Jutras, Ville de Nicolet
1 Xavier Panneton, Trois-Rivières
1 Thomas Mineau, Louiseville
5 Adolphe Ratel, Rivière-du-Loup (Paroisse)
1 Charles Plante
7 François Dubeau, St Didace
9 Théophile Paquin, Rivière-du-Loup (Paroisse)
14 Théodore Laquerre, Batican.
15 Benjamin Lahaie, Grandes Piles.
26 Avila Pallé, Louiseville.
Juil. 9 Moïse Masson, Trois-Rivières.

RESTAURANTS.

- Maï 1 Casimiro Veulliet, Trois-Rivières
1 Adélar Gauthier
1 Napoléon Dufresne
1 Johnny Gauthier
1 Cyprien Gellinas
2 Édouard Dupont
15 Charles Labarre & Cie

MAGASINS EN GROS.

- Maï 15 Félix Bourgeois, St Léonard.
15 Joseph Gagnon & Cie, Trois-Rivières.
Juin 19 Maxime Plante, St Narcisse
30 Odilon Lesteur, Yamachiche.
Juil. 7 A. Brunelle & Cie, Ste Angèle.

ENCANTEURS.

- Juin 23 John Ryan, Trois-Rivières.

LICENCES DE CLUB POUR LA VENTE DES LIQUEURS.

- Juin 23 Le Cercle St Louis, Trois-Rivières.

MEDECINALE.

- Juin 7 Quidé Tousignant, St Pierre.

MAGASINS EN DETAIL.

- Maï 1 J. M. Marchand, Maskinongé.
1 Troffis Latteche, Ste Anne.
1 J. E. Lanouette
1 William Wilson, St Justin.
1 Sperat L'Heureux, St Tito.
1 J. O. Bélangier, Maskinongé.
1 Joseph Bégin fils, Trois-Rivières.
1 Théophile Chaurrette, Ville de Nicolet.
1 William Courchène & Cie
1 J. Bte. Gauthier, Trois-Rivières.
1 Thomas Lamy, Louiseville.
1 Réphirin Gauthier, Trois-Rivières.
1 A. & D. Ricard
1 Alfred Arcand
2 Joseph Picau, Batican.
2 Céline Latulippe Marquis, Batican.
4 Honoré Thérien, Trois-Rivières.
7 Joseph Lamothe & Frère
7 L. Brunelle & Frère
7 Dame Lumina Gagnon
8 Antoine Desaulniers, Louiseville.
9 Vadoboncoeur & Gravel
9 Thomas Bourinval, Trois-Rivières.
11 Bourret & Cie, Louiseville.
14 Gabriel Caron
14 Onésime Carignan, Trois-Rivières.
14 Honoré Thérien, Grandes Piles.
15 Picau & Desaulniers, Trois-Rivières.
15 J. C. Rousseau
16 Édouard Brunelle
17 Louis Goulet
18 Charles Labarre & Frère
Juin 1 Jacques Neault
14 Léon Lahaie, Batican
18 Olivier Trudel, Trois-Rivières.
23 Napoléon Dufresne

PIGEON-HOLE.

- Maï 1 Adélar Gauthier, Trois-Rivières.
1 Napoléon Dufresne
4 Joseph Lévesque
10 Joseph Chevalier
10 Ovilis Pallé, Louiseville.
Juin 28 Charles Labarre & Cie, Trois-Rivières.
Juil. 10 Adolphe Lajoie, Yamachiche.

CLUBS DE BILLARD.

- Juin 23 Le Cercle St Louis, Trois-Rivières.

HOTELS DE TEMPERANCE.

- Maï 1 Alex Lefebvre, St Paulin.
1 Prosper Sévigny, Grandes Piles.
4 Lucque Carl, St Boniface.
5 Gilbert Blais, St Paulin.
7 Veuve Calixte Vigneau, St Léonard.
7 Simon Lavoie, Ste Ursule.
14 George Bigué, Ste Anne.
16 Alfred Picard, Trois-Rivières.
19 Casimiro Lafontaine, St Stanislas.
21 Adolphe Lajoie, Yamachiche.
29 Onésime Rochette, Ville de Nicolet.
Juin 18 Narcisse St Onge, St Alexis.
18 T. Fréchette, Trois-Rivières.
Juil. 14 E. O. Brunelle, Champlain.

COLPORTEURS.

- Maï 1 Joseph Bélangier, Ste Geneviève.
2 Ludger Sauvageau, Ste Anne.
2 Pierre Morin, St Justin.
2 Désiré Lacombe, St Léon.
4 Éric de Lacheyrotière, Ste Anne.
5 Édouard Gervais, St Narcisse.
8 Évangéliste Thibault, Ste Geneviève.
9 Maxime Gellinas, Ste Flore.
11 Ludger Lavoie, St Léon.
15 Edmond Villemure, Yamachiche.
16 J. E. Dorville, Ste Anne.
29 William Drew, Yamachiche.
Juin 9 Achille Perreau, St Pierre.
26 Firmin Carrette, Trois-Rivières.
26 Hector Bigué, Ste Ursule.
Juil. 11 J. B. Bélangier, Ste Ursule.

TABLE DE BILLARD.

- Maï 1 Napoléon Dufresne, Trois-Rivières.

POUDRE EN DETAIL SEULEMENT

- Maï 1 J. E. Lanouette, Ste Anne.
1 Charles Giroux, Ville de Nicolet.
2 P. R. Helleore, St Alexis.
20 E. Lacerte, Yamachiche.
Juin 14 Troffis Robichon, Trois-Rivières.

G. LASSALLE, receveur du Revenu Provincial.

Trois-Rivières, 19 Juillet 1883.

AVIS AUX CARRIERS.

On recevra à ce Bureau, jusqu'à MERCREDI, le 1er AOUT prochain, inclusivement, des soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant la suscription "Soumission pour Pierre à Bâtir," pour l'extraction et la fourniture de pierre en maillons et de pierre de dimension, au Pénitencier de St Vincent de Paul, durant un an.

On pourra se procurer au Ministère des Travaux Publics, les devis et formules de soumission, ainsi que tous les renseignements nécessaires, à commencer de MARDI le 24 de ce mois (Juillet).

Les personnes qui désirent concourir à l'entreprise, sont averties que leurs soumissions ne seront pas prises en considération à moins qu'elles ne soient faites sur les formules imprimées fournies à cet effet, et qu'elles ne soient revêtues de leurs propres signatures.

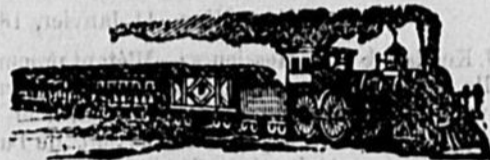
On devra envoyer avec la soumission un chèque de banque, accepté, fait payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, pour une somme égale à cinq pour cent du montant de la soumission. Ce chèque demeurera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il ne le remplit pas intégralement. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis au soumissionnaire.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre, F. H. ENNIS, Secrétaire. Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 23 Juillet 1883.

AVIS.

M. J. B. NORMAND fait défense de pêcher dans son étang du Cap de la Magdeleine. Toute personne surprise en contravention à cette défense sera poursuivie suivant la loi. Trois-Rivières, 25 Juillet 1883.



Chemin de Fer de la Rive Nord

AVIS.

Un changement important aura lieu dans le tableau des heures d'arrivée et de départ de ce chemin de fer le 2 Juillet prochain. Deux trains à passagers circuleront tous les jours de Montréal à Québec, dont un train-éclair partant de Montréal à 4 p. m., et l'autre un train régulier de passagers partant de Montréal à 9 heures a. m. correspondant à Montréal avec les trains des chemins de fer du Grand-Tronc, Western et Southern arrivant à Québec et à Montréal à 3.30 p. m. et à 9.30 p. m.

Des voitures-palais seront attachées à tous les trains de passagers du jour, dimanches compris. Les trains du soir partant de Québec et de Montréal à 10 heures p. m. seront discontinués pendant les mois de juillet et août, mais seront repris en septembre.

A. DAVIS, Surintendant. Québec, 27 Juin 1883.



Chemin de Fer de la Rive Nord.

AVIS.

Le et après le premier Juillet 1883, aucun billet ne sera vendu et aucun certificat de transport de bagage accordé aux stations d'Hochelega ou du Mile-End pour toute station sur cette ligne de chemin de fer, ou vice versa. Les passagers partant de Montréal voudront bien voir à embarquer à la gare de la Porte Québec.

A. DAVIS, Surintendant. Québec, 26 Juin 1883.



AVIS AUX ENTREPRENEURS.

Des soumissions cachetées adressées au soussigné, et portant la suscription "Soumission pour charbon, Edifices publics" seront reçues jusqu'à LUNDI le 6 du mois prochain, pour l'approvisionnement de charbon, édifices publics fédéraux.

On pourra obtenir à ce Bureau des formules de soumission et devis, et avoir tous les renseignements nécessaires, à commencer du 14 courant.

Les soumissions devront être faites sur les formules imprimées fournies par ce Ministère, et porter les signatures des soumissionnaires.

On devra envoyer avec la soumission un chèque de banque, accepté, fait payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, pour une somme égale à cinq pour cent du montant de la soumission. Ce chèque demeurera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il ne le remplit pas intégralement. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis au soumissionnaire.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre, F. H. ENNIS, Secrétaire. Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 11 Juillet 1883.



AVIS PUBLIC. CORPORATION DE LA Cité des Trois-Rivières.

DEPARTEMENT DE L'AQUEDUC.

Les Taux de l'Eau seront dus et payables d'avance au Comptable de l'Aqueduc en son bureau durant le mois de Juillet 1883.

Tout preneur d'eau aura le privilège de payer soit pour trois mois ou pour six mois.

L'escorte de 5 op sur le montant à être payé ne sera accordée qu'à ceux qui paieront pour six mois, et cela durant les premiers quinze jours de Juillet 1883.

L'approvisionnement d'eau sera discontinué à tous ceux qui n'auront pas payé avant le premier d'Août 1883.

L. T. DESAULNIERS, Comptable A. T. R. HOTEL-DE-VILLE, Trois-Rivières, 20 Juin 1883.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

On recevra à ce Bureau, jusqu'à MARDI, le 17me jour de JUILLET prochain, inclusivement, des soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant la suscription "Soumission pour toit en fer au-dessus de la salle d'exercice, Montréal, Québec," pour la construction d'un toit en fer au-dessus de la salle d'exercice, à Montréal, Qué.

On pourra obtenir à ce Bureau des formules de soumission et devis, et avoir tous les renseignements nécessaires, à commencer de Mardi le 20me jour courant.

Les soumissions devront être faites sur les formules imprimées fournies par ce Ministère.

On devra envoyer avec la soumission un chèque de Banque, accepté, fait payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, pour une somme égale à cinq pour cent du montant de la soumission. Ce chèque demeurera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il ne le remplit pas intégralement. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis au soumissionnaire.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, F. H. ENNIS, Secrétaire. Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 21 Mai 1883.



Avis aux Entrepreneurs.

On recevra à ce Bureau, jusqu'à MERCREDI, le 15e jour d'Août prochain, inclusivement, des soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant la suscription "Soumission pour Bureau de Poste, etc., Winnipeg, Manitoba," pour la construction d'un

BUREAU DE POSTE.

Winnipeg, Manitoba, d'après les plans et devis que l'on pourra voir au Ministère des Travaux Publics, Ottawa, ainsi qu'au Bureau de ce Ministère, Winnipeg, à commencer de SAMEDI, le 14e jour de Juillet prochain.

Les soumissions devront être faites sur les formules imprimées fournies par ce Ministère.

On devra envoyer avec la soumission un chèque de Banque, accepté, fait payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, pour une somme égale à cinq pour cent du montant de la soumission. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il ne le remplit pas intégralement. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis au soumissionnaire.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre, F. H. ENNIS, Secrétaire. Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 4 Juillet 1883.

SPRUICINE!

Préparation véritable de Gomme d'Épinette, de Cerisier sauvage et Marrihube, (Horum).

Une des meilleures préparations introduites jusqu'ici au public, pour le soulagement immédiat et la guérison de l'Enrouement, de la Grippe et de toutes les maladies de la Gorge et des Poutmons.

Prise avec de l'Huile de Foie de Morue, dès les premiers symptômes de la Concomption, elle est d'une valeur incalculable.

LA "SPRUICINE," COMME REMÈDE CONTRE LE RHUME, N'A PAS D'ÉGALÉ.

C'est un article tout différent des composés de Gomme d'Épinette, etc., que l'on vante tant de nos jours. Ne vous trompez pas, en demandant la Spruicine; elle est vendue dans des bouteilles rondes et chaque étiquette, circulaire et enveloppe portent la marque de fabrique.

A vendre partout à 25c et 50c la bouteille. B. E. MCGALE, Chimiste, 301, rue Saint-Joseph, Montréal.

1er février 1883.



CANAL LACHINE.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné et portant la suscription "Soumissions pour la construction de bassins près des Écluses St. Gabriel," seront reçues à ce Bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'Est et de l'Ouest, Mercredi le 6me jour de Juin prochain, pour la construction de DEUX CALES ou BASSINS, sur le côté nord du Canal Lachine, à Montréal.

On pourra voir à ce Bureau et au Bureau du Canal Lachine, Montréal, les plans et devis des travaux à faire dès et après MARDI, le 22me jour de MAI prochain; et pourra aussi y procurer des formules imprimées de soumission.

Les entrepreneurs devront se rappeler que les soumissions doivent être faites strictement conformes aux formules imprimées.

Un chèque de Banque accepté pour la somme de \$2,000 devra accompagner la soumission; ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat lorsque requis de ce faire aux prix et conditions mentionnés dans l'offre. Le chèque sera remis à ceux dont les soumissions n'auront pas été acceptées.

Le département ne s'engage pas, néanmoins, à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, A. P. BRADLEY, Secrétaire. Département des chemins de fer et canaux, Ottawa, 21 Avril 1883.

Platre! Platre!

A VENDRE.

Platre de Paris et à engrais

Maintenant en débarquement.

AUSSI:

CIMENT. - PRIX RÉDUITS.

ED. CAZEAU,

116, Rue St Paul,

QUEBEC.

21 Juin 1883.

Imprimé par G. DESILETS & FRÈRE, Éditeurs-Propriétaires, 40, coin des rues St-Pierre et Bonaventure.

VERT DE PARIS.

Ayant acheté du Vert de PREMIERE QUALITE, à bon marché, nous l'offrons en vente à prix réduits. Nous sommes convaincus qu'il est efficace pour détruire les BETES A PATATES et qu'il donnera pleine et entière satisfaction.

TEINTURES ! TEINTURES ! !

Teintures pour teindre le coton, la laine et la soie, achetées avec grand soin et mises en Boîtes en bois. Nous faisons une spécialité de Teintures de toutes couleurs. REMÈDE SAINT-CYR, pour rhumes, toux, etc., etc., 25c la bouteille.

DUNN, "rhumatismes, etc, etc. POUDDRE ÉPIZOOTIQUE pour purger et conditionner les chevaux et bêtes à corne. PIEULES BOWMAN, remède spécifique contre l'indigestion et la constipation, 25c la boîte.

Assortiment général de drogues, articles chimiques, médecines patentées et propriétés. Bandages Herniaires, etc., etc.

HARNER & WILLIAMS CHIMISTES, TROIS-RIVIERES

26 Mars 1883.

Maison Canadienne.

ENSEIGNE DE LA BOULE D'OR.

A. LAFLAMME

185, RUE NOTRE-DAME, 185 TROIS-RIVIERES.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public en général qu'il reçoit tous les jours des marchandises d'automne et d'hiver consistant en :

Flanelle, Wincey, Etoffe à Robe, Cachemire noir, Drap Beaver.

-AUSSI:-

GRANDE REDUCTION SUR LES COUS JAUNES.

De plus votre attention est attirée sur le département de TWEED et de SERGE qui est des mieux assorti de la ville.

Un Tailleur est attaché à l'établissement et toute commande est garantie.

LE TOUT A BON MARCHÉ.

A. LAFLAMME.

Trois-Rivières, 9 août 1883.

POISSON ! POISSON ! ! CHALOUPES A LOUER !

500 QRTS HARENGS No. 1 (gros)
800 " HARENGS No. 1 (petits)
600 " MORUE VERTE.
GRANDE MORUE
MORUE SECHE.

100 QRTS SAUMON, TRUITE, ANGUILLES, &c.
HUILE DE LOUP-MARIN, HUILE DE MORUE A BAS PRIX.

J. B. RENAUD & Cie. No. 82, RUE ST-PAUL-QUEBEC.

Glace Glace

Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il fournira la glace à la prochaine saison d'été. Croquant avoir donné satisfaction à ses pratiques, il espère qu'on voudra bien lui continuer l'encouragement qu'il a eu depuis six ans.

Il garantit fournir à ses pratiques. DE LA GLACE DE PREMIERE QUALITE régulièrement à domicile.

PRIX 1883 Pour la saison depuis le 1er Mai au 1er Octobre, livré ou les jours.

10 lbs. par jour (pour la saison) \$4,00
30 lbs. do " " 5,00
50, à 60 do " " 10,00
30 lbs. do (pour un mois) 1,25

La moitié de chacun de ces prix sera payable durant la première semaine de Mai et la balance durant la première semaine d'Août.

Le soussigné, comme le public verra par les conditions ci-dessus, conserve les prix du passé. Dans le cas où quelqu'un chercherait à lui disputer le bénéfice de son négoce, il s'engage à vendre sa glace à aussi bon marché que qui ce soit.

T. LEMAY, Trois-Rivières, 15 déc. 1882.-2m.

AVIS IMPORTANT.

Le soussigné désire informer ses amis et le public qu'il est agent pour Trois-Rivières et le district pour les célèbres

COUVERTURES EN CIMENT

qui ont jusqu'à présent donné pleine et entière satisfaction à tous ceux qui en ont fait l'essai pour leurs demeures.

Ces couvertures sont adoptées aux toitures plates et sont garanties pour 7 années, 3 mois après qu'elles ont été posées, elles deviennent aussi fermes que la pierre. L'épreuve a été faite l'automne dernier à l'Hotel St-James et a pleinement satisfait.

Pour informations plus complètes s'adresser à HUBERT DUSSEAU, Entrepreneur.

Trois-Rivières, 2 avril 1883.

M. TREFFLE DESLAURIERS ayant fait l'acquisition des chaloupes de M. Jos. Lavallée, à l'honneur d'annoncer à tous ceux qui désireraient traverser à quelque heure que ce soit, de Trois-Rivières à Ste-Angèle où ailleurs qu'il tiendra constamment à leur disposition des chaloupes et skiffs très confortables et de toutes grandeurs.

Les personnes qui désirent se livrer à l'amusement des promenades en chaloupes sur le fleuve, pourront aussi s'adresser au soussigné avec avantage.

Prix très-modérés et satisfaction à tous. TREFFLE DESLAURIERS, prop.

28 mai 83.

La Banque de Québec

(ÉTABLIE EN 1818.)

CAPITAL..... \$2,500,000
SURPLUS..... 350,000

La succursale des Trois-Rivières tient un bureau régulier pour toutes les transactions de Banque. Elle fait la perception pour tous les endroits du Canada et des États-Unis; achète et vend des Traites payables à quelque endroit que ce soit du Canada et des États-Unis.

DÉPARTEMENT D'ÉPARGNE

La Banque recevra des dépôts, sur lesquels sera payé un intérêt à raison de QUATRE PAR CENT par an. Les dépôts pourront être retirés sans avis préalable F. G. WOTHERSPOON, Gérant.

Trois-Rivières, 16 février 1881.

LEFEBVRE & BRINDAMOUR

BARBIERS-COIFFEURS,

RUE DU FLEUVE

Ont l'honneur d'informer le public et leurs pratiques qu'ils sont maintenant installés, porte voisine de leur ancien atelier, et en état d'offrir les mêmes garanties, le même confort que dans les meilleures maisons de Montréal.

AUX MEMES PRIX QUE PAR LE PASSE.

Une visite est sollicitée. Le personnel et l'ameublement ne laissent rien à désirer et les pratiques les plus difficiles y trouveront pleine et entière satisfaction.

LES PRIX NE SONT PAS SANS.

LOUIS MALHIOT

ENCANTEUR PUBLIC

MARCHAND A COMMISSION.

M. Malhiot est le seul agent pour le comté de Nicolet de la machine à coudre "Raymond" si bien connue et si recherchée, et qui est sans contredit la meilleure en usage aujourd'hui.

Toute correspondance par écrit recevra la plus prompt attention possible. Bureau d'affaires à GENTILLY, Gently, Mars 1883.

W. C. PENTLAND

AGENT-GENERAL

D'ASSURANCE CONTRE LE FEU

NO. 14 RUE DES FORGES

TROIS-RIVIERES.

QUEEN'S INS. CO. Capital: Dix Millions de Dollars, (\$10,000,000)
ROYAL OF ENGLAND. Capital: Dix Millions de Dollars, (\$10,000,000)
BRITISH AMERICA ASS. CO. Capital: Deux Millions de Dollars (\$2,000,000)

Assure contre le feu toutes sortes de propriétés, particulièrement les églises, maisons et dépendances des cultivateurs, aux prix les plus modérés.
Trois-Rivières, 10 août 1882.—1a.

Manufacture Canadienne.

Remillard & Morrissette

NO. 29, RUE ST. GEORGE

Trois-Rivières.

Manufacturiers d'Engins, Pompes, Machineries pour toute espèce de Moulins. Appareils à vapeur, réparations, etc.

Spécialité pour la confection des roues turbines de Leffels.

On sollicite l'encouragement du public.

13 avril 1882.—1a.

Grand Avantage.

Bois de sciage de toute qualité A VENDRE.

MM. J. A. Robitaille & fils, de Ste-Flore, informent le public que leur nouveau moulin à scie devant entrer en opération dans peu de jours, et qu'ayant un stock considérable de billots de première qualité de merisier et bois blanc, frêne, pin, épinette, sapin, ils seront en état de fournir aux entrepreneurs et aux ouvriers toutes les qualités et quantités de bois nécessaires à leurs travaux.

Toutes personnes qui auront besoin de ces bois sont priées de donner immédiatement leurs ordres, accompagnés du devis spécifiant la qualité et quantité des bois désirés. On fera connaître immédiatement les prix de la commande, et sur réponse affirmative des acheteurs leurs ordres seront exécutés avec fidélité et sous le plus court délai.

L'établissement n'est qu'à une distance de quarante arpents de la station des Piles.

Adressez vos ordres à J. A. ROBITAILLE & FILS, Ste-Flore.

15 Mars 1883.

AVIS

Les personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu Olivier Déchêne, en son vivant rentier, sont priées de présenter leurs comptes dûment certifiés à l'exécuteur-testamentaire, M. Ls. Morrissette, peintre, 23 rue St Georges, d'ici à un mois, et celles qui doivent à la dite succession sont également priées de venir régler dans le même délai.

Ls. MORRISSETTE, Exécuteur-Testamentaire, 23 rue St Georges.

Trois-Rivières, 16 Mars 1883.

A OUER.

Plusieurs hangars, à un seul, et à deux étages, sous le Boulevard Turcotte, réparés à neuf, et à l'épreuve de l'eau, sont à louer. Possession immédiate, ou au premier mai prochain.

S'adresser à OL. ON. DESILETS, Agent Cie N. R. & Ontario. Les Trois-Rivières, 9 Février 1883.

A VENDRE

Le soussigné a constamment en mains et à vendre toutes sortes de bois carré et scié, consistant en bois carré de pin rouge, pin blanc et d'épinette, en bois scié de pin, d'épinette et de pruche de toutes dimensions et qualités depuis un pouce et demi d'épaisseur en montant.

BARDEAUX, LATTES, MOULURES, CADRES, PLINTHES, PORTES ET CHASSIS, BOITES D'ENBALAGE, Etc., Etc., Etc. Le tout aux prix les plus bas. JAMES DEAN. Trois-Rivières, 6 Août 1872.

AVIS.

Le Soussigné a transporté son Bureau comme Notaire et Agent de la Seigneurie du Cap de la Magdeleine, etc., en celui de Pierre Desilets Ecuyer N. P. ci-devant officier de Eschiel M. Hart & Son, au No. 132 1/2 Rue Notre-Dame au Nord-Est des Magasins de Lajoie & Frère. F. LOTTINVILLE. Trois-Rivières 18 Avril 1883.

BANQUE D'HOCHELAGA.

AVIS

Cette Banque informe ses déposants et le public en général qu'elle paie depuis le premier Janvier Courant, un intérêt de quatre pour cent sur les dépôts faits à son département d'Edargne.

P. E. PANNETON, Gérant

27 Janvier 1883.

F. S. TOURIGNY, L. L. L.

AVOCAT

No. 118 RUE NOTRE-DAME.

Résidence de J. B. L. Hould, Ecr.

Trois-Rivières, 13 Nov. 1882.

LAJOIE & FRERE.

Marchandises-Sèches.

En Gros et en Détail.

ENSEIGNE DU MOUTON D'OR No. 138 RUE NOTRE-DAME.

TROIS-RIVIERES.



Ils invitent spécialement les familles à venir visiter leur magasin avant d'acheter ailleurs. Des modistes sont attachées à l'établissement. 24 Octobre 1878.



ATELIER DE MARBRE

DES TROIS-RIVIERES

TENU PAR

E. A. LACROIX

Sculpteur sur marbre, granit, pierre, &c., &c.

M. Lacroix est en état d'exécuter avec habileté et avec tout le soin et la promptitude désirables toutes espèces de commandes pour travaux en marbre, granit et pierre. Autels en marbre pour églises, objets d'ornementation, pierres tumulaires, garnitures de cheminées de salon et tout autre ouvrage de cette spécialité. Trois-Rivières, 9 Mars 1882.—1 a

Propriété à vendre.

Le soussigné offre en vente, une maison à deux étages, une boutique de tannerie prête à fonctionner, recevant l'eau par un aqueduc; de plus un hangar et une écurie, situés à trois quarts d'arpent de l'église. PIERRE GAUTHIER, St Stanislas.

A VENDRE.

Un matériel de fromagerie très complet, comprenant tous les outils, instruments, &c., &c., les plus perfectionnés. Le tout en parfait ordre et livrable immédiatement.

Pour plus amples détails s'adresser à ce bureau.

BUREAU DE POSTE

DE TROIS-RIVIERES.

8 Novembre 1880.

Table with columns: MALLS., ARRIVÉE, CLÔTURE. Rows include: PAR CHEMIN DU NORD, Section Ouest; PAR GRAND-TRONC; PAR CHEMIN DU NORD, Section Est; PAR TERRE.

Les lettres enregistrées doivent être malleées 15 minutes avant le départ de chaque malle. O. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 6 Décembre 1878.



Chemin de Fer du Nord.

A partir de Lundi, 2 Juillet 1883, Les Trains circuleront comme suit:

Table with columns: STATIONS., Expresse, Train Eclair., Train d'accomodnt. Rows include: Départ de Montréal pour Québec, Arrivée à Québec, Départ de Québec pour Montréal, etc.

Les deux trains express sont pourvus de chaises paillées. Les trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec à 4 p.m. Les Trains circulent d'après l'heure de Montréal. En connection avec le chemin de fer du Grand-Tronc et le chemin de fer Canada Atlantic.

BUREAUX DES BILLETS: 143, RUE ST JACQUES, } MONTREAL; A L'HOTEL WINDSOR. } Vis-à-vis L'HOTEL ST. LOUIS, QUEBEC. A. DAVIS, Surintendant. 1er août 1882.

LUKERHOFF & FRERE

14 RUE ST. ANTOINE 14

MANUFACTURIERS ET MARCHANDS

ZING, TOLE FERBLANTIERS, etc. POSEURS D'APPAREILS A CAZ ET DE COUVERTURE EN METAL.

GRAND ASSORTIMENT

de toute espèce d'articles de orblanteries, gazelles ventilateurs, robinets, tubeson plomb pour lavoirs etc BAINS DE TOUTE GBAUDEUR ETC

L'établissement a constamment à sa disposition habiles ouvriers pour exécuter à domicile tous les ouvrages de la spécialité, Ordre exécuté avec soin et promptitude.

N. B.—Nous paierons par argent comptant ou par échange d'objets de ferblanterie et autre du genre, tout espèce de vieilles Ferronneries, Fonte, Plomb, Cuivre jaune et rouge, et tous autres objets de ce genre hors d'usage.

Les Trois-Rivières, 13 Novembre 1876.

DR. MORRISON-FISSET,

Médecin, Chirurgien et Dentiste.

Docteur en Médecine de l'Université de New-York et de l'Université Victoria de Montréal. Docteur en Chirurgie-Dentaire du Collège de Chirurgie-Dentaire de New-York. Ex-interne de l'hôpital de la charité de New-York; ex-médecin résident de l'hôpital des variolés et de l'hôpital des Fièvres de New-York et ex-médecin et chirurgien examinateur de l'hôpital de Bellevue de New-York.

Bureau: No. 11 Rue Bonaventure.

Le Dr Morrison, pratiquera la médecine, la chirurgie et la chirurgie-dentaire. HEURES DE BUREAU: De 10 hrs. a. m. à 1 heure p. m. et de 2 hrs. p. m. à 5 hrs. p. m. Trois-Rivières, 5 Octobre 1881.

Impressions de toutes sortes exécutées au bureau du Journal.



KENDALL'S SPAVIN CURE.

LE REMEDE LE PLUS EFFICACE qui ait jamais été découvert, puisque ses effets sont certains et qu'il ne cause pas d'empoules. LISEZ LES PREUVES CI-JOINTES.

DU COLONEL L. T. FOSTER.

Youngstown, Ohio, 10 Mai, 1880.

Dr. J. B. Kendall & Cie, Messieurs.—J'avais un poulain de Hamblaton de valeur auquel j'attachais un grand prix. Il eut un gros éparvin à l'un des jarrets, et un plus petit à l'autre, ce qui le rendit très boiteux. Je le mis sous les soins de deux vétérinaires qui ne purent le guérir. Un jour, l'annonce de Kendall's Spavin Cure me tomba sous les yeux dans le Chicago Express. Je résolus immédiatement de l'essayer. J'en fis venir trois bouteilles par nos pharmaciens d'ici. Je les pris toutes les trois, afin de faire subir un remède un vigoureux essai. Je l'employai suivant l'ordonnance. Au quatrième jour, le poulain ne boitait plus et les bosses avaient entièrement disparu. Je n'ai employé qu'une bouteille, et les jambes sont maintenant libres de bosses et aussi unies que celles d'aucun cheval de l'Etat. Il est radicalement guéri. La cure a été si remarquable que j'ai laissé avoir les deux autres bouteilles à mes voisins qui s'en servent. Très respectueusement, L. T. FOSTER.

Kendall's Spavin Cure.

Wilton, Minn., 11 Janvier, 1881.

B. J. Kendall & Cie, Messieurs.—M'étant procuré par la malle, il y a un an, un exemplaire de votre livre sur le cheval, dont le contenu me porta à essayer le Kendall's Spavin Cure sur la jambe de derrière de l'un de mes chevaux, qui était très enflée et n'avait pu être réduite par aucun autre remède, je me suis procuré deux bouteilles de Kendall's Spavin Cure chez Preston & Ludduth, Pharmaciens, de Waseca, qui ont complètement guéri mon cheval. Il y a environ cinq ans, j'avais un poulain de trois ans qui avait une très mauvaise atrophie de l'épaule. J'employai votre remède, suivant les indications du livre, sans appliquer de séton, et je dois dire à votre honneur que le poulain a été entièrement guéri, ce qui a été une surprise, non-seulement pour moi, mais aussi pour mes voisins. Vous m'avez envoyé le livre pour la bagatelle de 25 cts, et je ne le céderais pas pour vingt-cinq piastres, si je ne pouvais en avoir un autre exemplaire. Bien à vous, Geo. Matthews.

Kendall's Spavin Cure!

SUR LE CORPS HUMAIN.

Des milliers d'expériences sur le corps humain ont prouvé au-delà de tout doute, que le Kendall's Spavin Cure a assez de force pour pénétrer et assez d'efficacité pour guérir les cas les plus accentués de rhumatisme, cors, oignons, engelures ou toute contusion, coupure, infirmité qui ne sont affectées en rien par les liniments ordinaires. Il ne produit pas d'ampoules, mais au contraire, il enlève toutes les plaies.

Kendall's Spavin Cure.

Est sûr dans ses effets, doux dans son action, ne produisant pas d'ampoules. Cependant, il est pénétrant et d'une grande force pour atteindre toute douleur dont le siège est profond, ou pour faire disparaître toute tumeur osseuse ou autre, telles que les éparvins, les auros les jarrets, le cal, les entorses, les tumeurs et toute boiterie ainsi que toute inflammation des jointures ou des membres, ou pour le rhumatisme chez l'homme, ou pour tout ce pourquoi on emploie un liniment pour homme ou bête. Il est maintenant reconnu comme étant le meilleur liniment pour l'homme dont on ait jamais fait usage, d'une action douce et cependant certaine dans ses effets. Demandez la Circulars Illustrée qui, à notre avis, fournit des preuves positives de son efficacité. Mais remède n'a rencontré, que nous sachions, un succès aussi grand dans le traitement, soit de la bête, soit de l'homme.

Prix de la préparation pour les chevaux, \$1.00 par bouteille. Prix de la préparation raffinée pour le Corps Humain, 50 Cts par bouteille. Tous les Pharmaciens l'ont en mains ou pourront vous le procurer. Les propriétaires, Dr B. J. KENDALL & CIE, Enosburgh Falls, Vt, l'envoieront à toute adresse sur réception du prix.

En vente chez tous les Pharmaciens.

LYMAN FILS & CIE,

Montréal, P. Q.

AGENTS GÉNÉRAUX

20 Février 1882.—1 a

AVIS.

GODFROI LASSALLE.

INSPECTEUR DES LICENCES pour le Gouvernement Local

BUREAU:

No. 28, RUE ST JOSEPH.

P. O. GUILLET

NOTAIRE.

COMMISSAIRE DE LA COUR SUPÉRIEURE.

Secrétaire des Commissaires Civils

ET Secrétaire du Bureau des Examinateurs

Tiendra désormais son bureau à sa résidence privée,

No. 4 RUE DES CHAMPS No. 4

(Près de l'Eglise Paroissiale.)

Où on pourra le voir à toute heure du jour et du soir. M. GUILLET portera une attention toute spéciale à l'exercice de sa profession, et tiendra particulièrement à donner satisfaction à ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance. Trois-Rivières, 15 Mai 1882.

Glace! Glace!!

Le soussigné AIME GELINAS informe le public qu'il vient de construire près du St-Maurice, voisin de l'aqueduc, une grande Glacière qui sera fournie, dès l'ouverture de l'hiver, de la meilleure glace que l'on puisse se procurer. Les personnes qui ont des glacières à faire remplir ou toutes autres personnes qui auraient besoin de cet article pourront s'adresser au soussigné avec la certitude d'obtenir satisfaction. A raison de l'étendue et du site de son établissement et des appareils dont on se sert pour couper la glace, le soussigné pourra vendre à meilleur marché que partout ailleurs et il est à remarquer qu'il ne tiendra que de la glace du St-Maurice qui est la plus limpide et la plus durable. S'adresser chez C. P. Gélinas et frère, rue Notre-Dame et H. G. Lajoie, 16, rue des Casernes. AIME GELINAS & CIE. Trois-Rivières, 27 Nov. 1882.—1m

IMPRIMERIE

DU

JOURNAL

40 COIN DES RUES

St-Pierre & Bonaventure

TROIS-RIVIERES

On imprime à cette établissement avec la plus grande ponctualité et dans les derniers goûts tous les ouvrages de ville:

- Têtes de comptes, Memorandums, Cartes d'affaires, Et de visite, Billets promissoires, Enveloppes, Catalogues, Listes des prix, Programmes, Circulaires, Affiches, 1 lacards, Lettres funéraires, etc., etc.

- Blanc de sommation, Demandes de plaidoyer, Fiat, Comparutions, Déclarations sur billets, Déclarations sur compte, Déclarations d'acte d'hypothèque,

Pour les avocats.

- Subpoena, Affidavit, Inscriptions, Inventaires de production, Saisies arrêts après jugement, Brefs de saisie-gagerie, Procès-Verbaux de saisie, Oppositions, Mémoires de frais, &c.

Pour les Notaires.

- Blancs de billets, Quittances, Procurations, Transports, Contrat de vente, Contrats de Mariage, Baux à Loyer

LE

Journal des Trois-Rivières

Est imprimé et publié par GEDEON DESILETS & FRÈRE, Propriétaires-Éditeurs, à qui toutes lettres, envois, etc., doivent être adressés FRANCO, à l'Imprimerie No. 40 Coin des Rues St. Pierre et Bonaventure, les Trois-Rivières.

CONDITIONS,

Le JOURNAL DES TROIS-RIVIERES paraît tous les LUNDI et JEUDI de chaque semaine.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Table with columns: Abonnement, Prix. Rows include: Un an, deux fois la semaine (Frais de port compris) \$2.00; Six mois do do \$1.00; Pour les Etats-Unis \$2.00; Un an, Edition HERBOMADAIRE do \$1.00; Six mois do do \$0.50

INVARIABLEMENT PAYABLE D'AVANCE.

On ne peut s'abonner pour moins de six mois.

Toute personne qui voudra discontinuer son abonnement devra en donner avis un mois avant l'expiration de son semestre et avoir payé les arrérages s'il y en a.

TARIF DES ANNONCES.

Les annonces sont cotées sur Type BREWIER, aux conditions suivantes: Première insertion, par ligne, \$0.10; Chaque insertion suivante par ligne, \$0.05

Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme. Toute correspondance, etc doit être munie d'un nom responsable.